

Date de la convocation 13 janvier 2017

Absents excusés : JC Macagno, N Turrel (pouvoir à P. Chollier), S Morisco (pouvoir à JP Marcel).

Vérification du quorum. Début de séance à 20h05. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant

Lecture et validation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2016.

Le maire informe le conseil que des demandes de subvention ont été faites pour la mise en accessibilité de la mairie. Le projet, pourrait être financé à hauteur de 30% par le département, 20% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et 50% par la commune. Les travaux seront inscrits au budget communal de l'année 2017, et seront financés sur les fonds propres de la commune.

1- Intercommunalité

1.1 Information sur l'élection du bureau exécutif de la CCBD : Le président du Conseil communautaire des Balcons du Dauphiné élu est le Maire de Creys-Meypieu, M. Olivier Bonnard. Le Maire énumère les 15 vices présidents également élus, et les 3 conseillers délégués. Les délégations de chaque Vice-Président et des conseillers communautaires seront dévoilées lors de la séance du conseil communautaire du 31 janvier.

2- Communication

2.1 Examen du devis pour impression du bulletin municipal : Le devis de Com&Graph, qui s'élève à de 2 016€ TTC (légèrement moins que l'année précédente) est approuvé à l'unanimité.

3- Culture

3.1 Programmation culturelle municipale 2017 : Pièce de théâtre à la salle des fêtes par la compagnie Les Tréteaux de St Chef le dimanche 2 avril, et concert de l'Harmonie Décinoise, date à définir.

3.2 Programmation culturelle Maison du Patrimoine sur la commune et à l'extérieur : 14 mai Balade orchidées sur le plateau de l'Isle Crémieu, 19-20-21 mai Journées de la Pierre à Montalieu-Vercieu et dans tout le bassin carrier, 20-21 mai Musées en fête, 10-11 juin Journées gallo-romaines au musée de St Romain en Gal, 24 juin Fête de la musique au musée de Hières-sur-Amby, Un concert dans le cadre du festival Les Allées Chantent au musée de Hières-sur-Amby (date à définir), 16-17 septembre Journées Européennes du Patrimoine. Le conseil fait remarquer qu'il serait intéressant lors des journées du Patrimoine de mettre en avant le site de Larina qui reste un site exceptionnel. La commission culturelle étudiera la question.

3.3 Point sur la Maison du Patrimoine : Le maire fait le point sur les activités de la Maison du Patrimoine. Il précise que depuis plusieurs années, avec l'aval des élus, l'équipe travaille pour le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ces actions financées par la Région et le Département permettent des rentrées financières substantielles. On constate donc que les animations tournées vers la commune ne représentent plus qu'une partie minime de l'activité globale. 2017 étant une année charnière (le Contrat de Développement Rhône-Alpes se terminant et le Plan LEADER se mettant en place lentement), il a été demandé à l'équipe de se recentrer sur les animations communales, sans abandonner le travail extra-communal pour autant. Par ailleurs, le musée de Hières-sur-Amby est devenu un musée de territoire, car il accueille des pièces archéologiques provenant non seulement de Larina, mais aussi des communes alentours (La Balme les Grottes, Vernas, Saint-Romain-de-Jalionas).

Pour ces différentes raisons, et pour garantir la pérennité de la structure, une approche auprès du bureau exécutif de la nouvelle communauté de communes sera envisagée. A plus ou moins brève échéance et avant 2020 si possible, la Maison du Patrimoine, en toute logique, pourrait passer sous l'égide de l'intercommunalité. L'ensemble du conseil approuve cette politique.

Un travail de communication sera fait auprès des agents pour lever les malentendus et essayer de dissiper les inquiétudes liées à ces perspectives d'avenir. Pour cela, les personnels de la maison du patrimoine, signataires d'un courrier à destination des élus, seront reçus le jeudi 2 février. A ce titre, la commission du personnel est décalée à cette date.

3.4 Embauche de deux stagiaires : Pour faire face aux demandes d'animations durant la période printemps-été, le conseil est consulté pour l'embauche de deux stagiaires, actuellement en formation niveau Master développement culturel en milieu rural. Les indemnités de stage sont de l'ordre de 6 000 € pour la période, auxquels s'ajoutent 50% de leurs frais de transport en commun, et les frais de déplacements réalisés avec leur véhicule personnel dans le cadre des missions qui leur seront confiées.

Un 3^{ème} stagiaire est envisagé dans le cadre d'un BTS environnement pour une durée maximum de 3 mois. Le conseil accepte à l'unanimité.

4- Eclairage public

4.1 Choix d'un nouveau contrat de maintenance avec un nouvel opérateur : Le conseil s'étonne que le SEDI ne soit pas plus contraint en termes de résultats. Sur 2016 les armoires de commande des points lumineux ont été changées. Sur 2017 des ampoules LED en remplacement des ballons fluos seront mises en place et cela en fonction des priorités déjà fixées. Le prix estimé selon les contrats proposés par le SEDI, BASILUM ou MAXILUM, est respectivement de 1 400€ ou 1 800€ pour l'année.

Le conseil municipal opte pour une maintenance de l'éclairage public niveau MAXILUM, afin de bénéficier d'autant de passages curatifs que nécessaire.

5- Urbanisme

5.1 Arrêt du projet AVAP : L'élaboration de ce dossier par le bureau d'étude découle d'un très important travail de la commission locale qui s'est réunie 8 fois, composée par un agent communal chargé du Patrimoine, des conseillers municipaux, une personne représentant l'activité économique, la communauté de communes, et les services de l'état. Ce règlement est beaucoup plus précis que l'ancien règlement de ZPPAUP et est moins sujet à interprétation, car certaines contraintes non cohérentes, notamment au niveau de la zone d'activité, ont aussi été levées. En cas de problématique non tranchée, il sera aussi possible de réunir une commission locale (CLAVAP).

Une réunion publique a eu lieu le 14 décembre 2016 dans la salle des fêtes. Une présentation projetée de l'ensemble des documents sous la forme d'un document power point a pu être commentée de façon interactive avec le public, complétée par la présentation du plan AVAP par secteur en grand format avec légendes. Après délibération, le conseil arrête à l'unanimité le projet d'AVAP dans son ensemble (diagnostics, rapport de présentation, règlement, plans).

5.2 Lancement d'une consultation d'opérateurs pour l'aménagement du Pellan : La commune de Hières-sur-Amby est propriétaire de terrains pour plus de 2,2 Ha sur le site du Pellan. Elle s'est faite assister par le groupement Urba Site/SEPT en vue d'étudier les meilleures conditions du développement de ce projet, et de l'épauler dans l'engagement d'une consultation d'opérateurs sur le dit foncier. Le projet a été validé par le comité de pilotage. Il s'agit aujourd'hui d'engager la démarche de consultation d'opérateurs, encadrée par un référentiel d'aménagement.

La consultation est lancée pour la totalité du programme et porte sur l'ensemble du foncier. La commune entend vendre les terrains nécessaires à l'opérateur économique choisi au terme d'une procédure de consultation non soumise au code des marchés publics.

Cela se fera en 2 étapes d'abord l'appel à candidature et/ou consultation directe de candidats pour constituer une équipe mixte (opérateur, architecte, paysagiste, bureaux d'études), puis proposition d'une étude de faisabilité, indemnisée à hauteur de 4 000€ pour chacune des 2 équipes non retenues.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'engager la consultation d'opérateur selon les modalités énoncées et le planning proposé, qui prévoit un dépôt de permis de construire pour l'opérateur retenu au plus tard dans l'été 2018.

Il désigne le CAUE, le Bureau études (cabinet URBASITE), la sous-commission affectée au Pellan comme membres de la commission technique pour participer à l'analyse des candidatures et des offres, et confie à M. le Maire la mise en œuvre des démarches adéquates et l'indemnisation des équipes non retenues.

Au vu de la qualité du travail sur le lotissement du Pellan et des projets envisagés, Jean-Pierre Marcel souligne qu'il serait intéressant de mieux communiquer sur le sujet.

6- Questions diverses

6.1 Signature d'une convention avec la fondation Clara : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement pour 2017 de la convention signée avec la fondation CLARA pour mise en fourrière des animaux, dont le coût s'élève à 0.50 € TTC par habitant.

6.2 Information sur l'installation de chauffage substitutif au musée : Suite à une panne de la pompe à chaleur, le problème de chauffage au musée subsiste. Les objets exposés sont donc soumis à des contraintes de conservation. Pour garantir une hygrométrie satisfaisante, des chauffages d'appoints ont été installés pour un coût d'environ 1 300€.

6.3 Information sur le changement de gérante du local commercial : L'épicerie changera de gérant au 1^{er} mars. M. le Maire rencontrera prochainement la personne qui reprend le commerce.

6.4 Demande de participation au RASED : Le Réseau d'Aide à la Scolarité des enfants en difficulté, comprenant des enseignants spécialisés et un psychologue, se déplace dans notre école. M. le Maire est autorisé à verser la participation financière réclamée par la commune de Montalieu, soit 367.50€.